

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-766

présenté par

M. Peu, Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Rimane, Mme Reid Arbelot, Mme Bourouaha, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne, M. Dharréville, M. Jumel, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier, M. William et M. Wulfranc

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 54, insérer l'article suivant:****Mission « Justice »**

Le Gouvernement remet un rapport au Parlement avant le 1^{er} février 2024 sur les capacités du tribunal judiciaire de Bobigny de traiter l'afflux éventuel de procédures judiciaires supplémentaires liées à la tenue des jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Le rapport dresse un état des lieux de la situation actuelle du tribunal de Bobigny et indique de manière précise et chiffrée les moyens humains et matériels supplémentaires qui lui seront attribués dans la perspective des jeux Olympiques et Paralympiques.

EXPOSÉ SOMMAIRE

À l'approche des jeux Olympiques et Paralympiques, les magistrats du tribunal de Bobigny ont alerté sur l'incapacité du tribunal à gérer le surcroît de dossiers engendrés par les Jeux.

Dans une note d'alerte interne adressée le 7 décembre 2022 à la cour d'appel de Paris, le président du tribunal judiciaire Peimane Ghaleh-Marzban et le procureur Eric Mathais ont fait part de leur vive inquiétude quant à leur capacité à appliquer la justice à l'occasion de ce rassemblement mondial. «Le tribunal de Bobigny n'a pas les moyens de ses ambitions et des charges singulières qui sont les siennes dans la perspective des Jeux olympiques», s'alarment les deux magistrats. À l'occasion de leur audience de rentrée, le 27 janvier 2023, les deux magistrats témoignaient « d'un état de désespérance collectif » dans leurs équipes et s'inquiétaient vivement de leur capacité à

appliquer dignement la justice à l'occasion des JO, qui se tiendront en grande partie dans le département.

Les auteurs de cet amendement demandent donc au Gouvernement la remise d'un rapport sur la situation actuelle du tribunal judiciaire de Bobigny et les moyens matériels et humains qui lui seront octroyés pour faire face aux conséquences de cet évènement sur son activité.